

اعْلَمُوا إِخْوَةَ الْإِيمَانِ أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ حَتَّ عَلَى الْأُضْحِيَّةِ حَيْثُ قَالَ:
 "ضَحُّوا وَطَيَّبُوا أَنْفُسَكُمْ فَإِنَّهُ لَيْسَ مِنْ مُسْلِمٍ يُوجِّهُ ضَحِيَّتَهُ إِلَى الْقِبْلَةِ إِلَّا كَانَ دَمُهَا وَفَرْثُهَا
 وَصُوفُهَا حَسَنَاتٍ مُحَضَّرَاتٍ فِي مِيزَانِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ" اهـ^١ وَهِيَ سُنَّةٌ مُؤَكَّدَةٌ فِي حَقِّ الْمُسِيرِ حَاجًّا
 كَانَ أَوْ غَيْرُهُ.

Sachez frères de foi, que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a incité à faire le sacrifice puisqu'il dit : [rapporté par *^Abdou Razzaq* dans son *Mousannaf*] ce qui signifie : « **Faites le sacrifice et parfumez-vous car tout musulman qui dirige son offrande vers la Qiblah, le sang de cet animal, ses résidus et sa laine seront autant en bonnes actions présentes dans sa balance au Jour du jugement.** »

C'est un acte fortement recommandé, une *sounnah mou'akkadah*, pour celui qui en a les moyens, qu'il soit en pèlerinage ou pas.

وَيَدْخُلُ وَقْتُهَا إِذَا مَضَى بَعْدَ دُخُولِ وَقْتِ صَلَاةِ عِيدِ الْأُضْحَى قَدْرُ رَكَعَتَيْنِ
 وَخُطْبَتَيْنِ فَإِنْ ذَبَحَ قَبْلَ ذَلِكَ لَمْ يُجْزِئْهُ وَذَلِكَ لِحَدِيثِ الشَّيْخَيْنِ عَنِ الْبَرَاءِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ
 خَطَبَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَوْمَ النَّحْرِ بَعْدَ الصَّلَاةِ فَقَالَ: "مَنْ صَلَّى صَلَاتَنَا
 هَذِهِ وَنَسَكَ نُسْكَنَا فَقَدْ أَصَابَ سُنَّتَنَا وَمَنْ نَسَكَ قَبْلَ صَلَاتِنَا فَتِلْكَ شَاةٌ لَحْمٌ فَلْيَذْبَحْ مَكَانَهُ"
 اهـ وَيَبْقَى وَقْتُهَا إِلَى غُرُوبِ شَمْسِ الْيَوْمِ الثَّلَاثِ مِنْ أَيَّامِ التَّشْرِيقِ،

Le temps du sacrifice commence après le début du temps de la prière de l'Aïd du sacrifice, et après que s'est écoulé le temps d'accomplir deux *rak'ah* et deux discours. Si quelqu'un égorgait avant cela, cela ne serait pas suffisant et ce en raison du *hadith* de *Al-Boukhariyy* et *Muslim*, d'après *Al-Bara' radiya l-Lahou ^anh* qui a dit que le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a fait un discours le Jour du sacrifice après la prière, et a dit : ce qui signifie : « **Celui qui fait notre prière que voici et égorge ce que nous égorgons aura réalisé notre tradition, alors que si quelqu'un égorge avant notre prière, l'animal sera pour la consommation, qu'il fasse alors un autre sacrifice à la place.** »

Son temps s'étend jusqu'au coucher du soleil du troisième jour du *Tachriq*.

^١ رواه عبد الرزاق في مصنفه.

وَقَدْ اتَّفَقَتْ نُصُوصُ الشَّافِعِيَّةِ عَلَى أَنَّهُ لَا يَجُوزُ بَيْعُ شَيْءٍ مِنَ الْأُضْحِيَّةِ سِوَاءَ كَانَتْ نَذْرًا أَمْ تَطَوُّعًا وَسِوَاءَ فِي ذَلِكَ اللَّحْمِ وَالشَّحْمِ وَالْجِلْدِ وَالْقَرْنِ وَالصُّوفِ وَعَيْرِهِ وَلَا يَجُوزُ جَعْلُ الْجِلْدِ وَعَيْرِهِ مِنْ أَجْزَائِهَا أُجْرَةً لِلْجَزَّارِ فَقَدْ رَوَى الْبُخَارِيُّ وَمُسْلِمٌ عَنْ عَلِيٍّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّهُ قَالَ أَمَرَنِي رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَنْ أَقُومَ عَلَى بُدْنِهِ وَأَنْ أَقْسِمَ لِحُومِهَا وَجُلُودِهَا وَجِلَالِهَا عَلَى الْمَسَاكِينِ وَلَا أُعْطِيَ فِي جُزَائِهَا شَيْئًا مِنْهَا اهـ

Les textes des savants chaféites sont en accord à dire qu'il n'est pas permis de vendre une partie de l'animal qui est sacrifié, que ce sacrifice ait lieu suite à un vœu¹ (*nadhr*) ou en tant qu'acte de bienfaisance non obligatoire. Ce jugement concerne aussi bien la chair que la graisse, la peau, les cornes, la laine et autres. Il n'est pas permis de faire en sorte que la peau ou toute autre partie de l'animal soit remise en salaire à celui qui l'égorge.

Al-Boukhariyy et *Mousslim* ont rapporté de *^Aliyy*, que *Allah* l'agrée, qu'il a dit : ce qui signifie : « *Le Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam m'a chargé de vérifier que les chameaux qu'il avait fait égorger étaient bien égorgés et de partager leurs chairs, leurs peaux et leurs entrailles aux pauvres, et de ne rien en donner à celui qui a égorgé en contrepartie de ce qu'il avait fait.* »

وَالأُضْحِيَّةُ إِخْوَةٌ الْإِيمَانِ سُنَّةُ سَيِّدِنَا إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ السَّلَامُ فَقَدْ قَالَ عَنْهَا رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : " سُنَّةُ أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ " اهـ ^٢ وَذَلِكَ أَنَّ سَيِّدَنَا إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ السَّلَامُ أُوحِيَ إِلَيْهِ فِي الْمَنَامِ أَنْ يذْبَحَ وَلَدَهُ إِسْمَاعِيلَ فَقَدْ قَالَ اللَّهُ تَعَالَى إِخْبَارًا عَنْ إِبْرَاهِيمَ أَنَّهُ قَالَ لَوْلَيْدِهِ ﴿ يَبْنِي ﴾ إِنِّي أَرَى فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَدْبَحُكَ فَانظُرْ مَاذَا تَرَى ﴿١٣٦﴾ ^٣ وَرُؤْيَا الْأَنْبِيَاءِ وَحِي إِذَا رَأَوْا شَيْئًا فَعَلُوهُ فَعَزَمَ سَيِّدُنَا إِبْرَاهِيمُ عَلَى تَحْقِيقِ الرُّؤْيَا.

Le sacrifice, chers frères de foi est une tradition de notre maître '*Ibrahim ^alayhi s-salam*. Le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit à son propos : [rapporté par *Ibnou Majah, Ahmad, Al-Bayhaqiyy* dans les *Sounan* et d'autres] ce qui signifie : « ***C'est une tradition instaurée par votre ancêtre 'Ibrahim.*** ». En effet, notre Maître '*Ibrahim ^alayhi s-salam* avait reçu la révélation dans le rêve d'égorger son fils '*Isma'îl*. *Allah ta'ala* dit à propos de '*Ibrahim* qu'il

¹ Dans ce cas-là, il est une obligation de faire le sacrifice.

^٢ رواه ابن ماجة وأحمد والبيهقي في السنن وغيرهم.

^٣ سورة الصافات / ١٣٦.

a dit à son fils : [sourat As-Saffat / 102] ce qui signifie : « **Ô mon fils, j'ai vu dans le rêve que je t'égorgeais.** » Or le rêve que font les prophètes est une révélation. C'est ainsi que 'Ibrahim ^alayhi s-salam fut résolu à réaliser ce qu'il avait vu dans le rêve.

وَقَدْ ذَكَرَ أَهْلُ الْعِلْمِ بِالسَّيْرِ وَالتَّفْسِيرِ أَنَّ إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ السَّلَامُ لَمَّا أَرَادَ ذَبْحَ وَلَدِهِ
 قَالَ لَهُ انْطَلِقْ فَتَقَرَّبَ قُرْبَانًا إِلَى اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، فَأَخَذَ سِكِّينًا وَحَبْلًا ثُمَّ انْطَلَقَا حَتَّى إِذَا ذَهَبَا
 بَيْنَ الْجِبَالِ قَالَ لَهُ إِسْمَاعِيلُ يَا أَبَتِ أَيْنَ قُرْبَانُكَ، قَالَ يَا بُنَيَّ إِنِّي رَأَيْتُ فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ
 ﴿ قَالَ يَا أَبَتِ أَفْعَلْ مَا تُؤْمَرُ سَتَجِدُنِي إِنْ شَاءَ اللَّهُ مِنَ الصَّابِرِينَ ﴿١١٢﴾ ﴾ ثُمَّ قَالَ اشْدُدْ
 رَبَاطِي حَتَّى لَا أَضْطَرِّبَ وَاكْفُفْ عَنِّي ثِيَابَكَ حَتَّى لَا يَنْتَضِحَ عَلَيْكَ مِنْ دَمِي فَتَرَاهُ أُمِّي
 فَتَحْزَنَ وَأَسْرِعْ مَرَّ السِّكِّينِ عَلَى حَلْقِي حَتَّى يَكُونَ أَهْوَنَ لِلْمَوْتِ عَلَيَّ فَإِذَا أَتَيْتِ أُمِّي فَأَقْرَأُ
 عَلَيْهَا السَّلَامَ مِنِّي،

Les spécialistes de l'histoire prophétique et du Tafsir ont dit que 'Ibrahim ^alayhi s-salam a dit lorsqu'il avait voulu égorger son fils 'Isma'il ce qui signifie : « Viens, nous allons sacrifier quelque chose pour Allah ^azza wajall ! »

Il a donc pris un couteau et une corde puis ils s'en sont allés entre les montagnes, et c'est alors que 'Isma'il lui a dit : « Ô mon père, où est donc ton offrande ? »

Il a répondu ce qui signifie : « Ô mon fils, j'ai vu dans le rêve que je t'égorgeais ! »

C'est alors qu'il lui répondit : [sourat As-Saffat / 102] ce qui signifie : « **Ô mon père, fais ce que tu as reçu l'ordre de faire, tu me trouveras si Dieu le veut, au nombre de ceux qui patientent.** »

Puis il lui a dit ce qui signifie : « Attaches bien mes liens afin que je ne tremble pas et éloigne de moi tes vêtements pour qu'ils ne soient pas tâchés de mon sang de risque que ma mère ne le voie et qu'elle en soit attristée, et passe rapidement le couteau sous ma gorge afin que la mort me soit plus facile ; et quand tu verras ma mère, transmets-lui mon salam. »

فَأَقْبَلَ سَيِّدُنَا إِبْرَاهِيمُ يُقْبِلُهُ وَيَبْكِي وَيَقُولُ نِعْمَ الْعَوْنُ أَنْتَ يَا بُنَيَّ عَلَى أَمْرِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، ثُمَّ
 إِنَّهُ أَمَرَ السِّكِّينَ عَلَى حَلْقِهِ فَلَمْ تَقْطَعْ شَيْئًا، وَقَالَ مُجَاهِدٌ لَمَّا أَمَرَهَا عَلَى حَلْقِهِ انْقَلَبَتْ فَقَالَ
 إِسْمَاعِيلُ مَا لَكَ قَالَ انْقَلَبَتْ قَالَ اطْعَنُ بِهَا طَعْنًا فَلَمَّا طَعَنَ بِهَا نَبَتْ وَلَمْ تَقْطَعْ شَيْئًا وَذَلِكَ
 لِأَنَّ اللَّهَ هُوَ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ الَّذِي يَخْلُقُ الْقَطْعَ بِالسِّكِّينِ مَتَى شَاءَ.

C'est alors que notre maître 'Ibrahîm s'est dirigé vers lui en pleurant, il le serra dans ses bras en disant ce qui signifie : « *Quelle bonne aide tu fais, mon fils, pour accomplir l'ordre de Allah ^azza wajall.* » Puis il a fait passer le couteau sur le cou mais le couteau n'a rien coupé. Moujahid a dit que lorsqu'il a passé le couteau sur sa gorge, le couteau s'est retourné. 'Isma'il a alors dit ce qui signifie : « *Qu'as-tu ?* »

Alors 'Ibrahîm a répondu ce qui signifie : « *Il s'est retourné.* »

Alors 'Isma'il, a dit ce qui signifie : « *Plantes-le.* »

Mais quand il a essayé de donner un coup, le couteau ne s'est pas planté et n'a rien coupé parce que Allah tabaraka wata'ala est le Créateur de toute chose, Il est Celui Qui crée le fait de couper pour le couteau et ce qui est de cet ordre, s'Il veut.

وَقَدْ عَلِمَ اللَّهُ تَعَالَى بِعِلْمِهِ الْأَزَلِيِّ الَّذِي لَا يَزِيدُ وَلَا يَنْقُصُ وَلَا يَتَجَدَّدُ أَنَّ إِبْرَاهِيمَ
وَأَبْنَهُ لَا يَتَأَخَّرَانِ عَنِ امْتِثَالِ أَمْرِ اللَّهِ تَعَالَى وَأَنْهُمَا صَادِقَانِ فِي تَسْلِيمِهِمَا وَامْتِثَالِهِمَا، وَنُودِيَ
يَا إِبْرَاهِيمُ ﴿ قَدْ صَدَّقْتَ الرُّءْيَا إِنَّا كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ ﴿١٠٥﴾ هَذَا فِدَاءُ ابْنِكَ فَنَظَرَ
إِبْرَاهِيمُ فَإِذَا جِبْرِيْلُ مَعَهُ كَبُشٌ قَالَ تَعَالَى ﴿ وَفَدَيْنَهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ ﴿١٠٧﴾ أَيُّ أَنْ اللَّهُ تَعَالَى
خَلَّصَ إِسْمَاعِيلَ مِنَ الذَّبْحِ بِأَنْ جَعَلَ فِدَاءً لَهُ كَبُشًا أَقْرَنَ عَظِيمَ الْحُجْمِ وَالْبَرَكَتَةِ.

Allah ta'ala a su par Sa Science qui est de toute éternité, qui n'augmente pas, ne diminue pas et ne se renouvelle pas, que 'Ibrahîm et son fils n'allaient pas tarder un seul instant pour obéir à l'ordre de Allah ta'ala mais qu'ils étaient véridiques dans leur soumission et leur obéissance. 'Ibrahîm a entendu un appel : ce qui signifie : « [Ô 'Ibrahîm] **Tu as réalisé ce que tu avais reçu l'ordre de faire en révélation dans le rêve, certes voici que nous rétribuons les bienfaiteurs, voici une compensation pour ton fils.** » 'Ibrahîm vit alors que Jibrîl avait amené avec lui un bélier : ce qui signifie : « **Et Nous l'avons compensé par un sacrifice généreux.** » Allah ta'ala a délivré 'Isma'il de l'égorgeement en faisant en sorte que le bélier soit une compensation pour son égorgeement à lui, c'était un bélier qui avait des cornes, de couleur blanche, de grande dimension et qui avait beaucoup de bénédictions.

إِخْوَةَ الْإِيمَانِ إِنَّ هَذِهِ الْقِصَّةَ تَزِيدُنَا يَقِينًا بِعَظَمَةِ الْأَنْبِيَاءِ عَلَيْهِمُ السَّلَامُ الَّذِينَ كَانُوا
كُلُّهُمْ مُسْلِمِينَ لِلَّهِ تَعَالَى مُسْرِعِينَ إِلَى طَاعَتِهِ وَقَدْ مَدَحَهُمُ اللَّهُ تَعَالَى فِي الْقُرْآنِ الْكَرِيمِ

¹ سورة الصافات / ١٠٥.

² سورة الصافات / ١٠٧.

بِقَوْلِهِ ﴿ وَكَلَّا فَضَلْنَا عَلَى الْعَالَمِينَ ﴿٨٦﴾ فَيَنْبَغِي أَنْ نَقْتَدِيَ بِهِمْ فِي الإِقْبَالِ عَلَى الْخَيْرَاتِ
وَالِإِبْتِعَادِ عَنِ الْمُحَرَّمَاتِ.

Mes frères de foi, ce récit augmente notre certitude en l'éminence des prophètes *alayhimou s-salam* qui étaient tous soumis à *Allah ta'ala* et s'empresaient pour l'obéissance. *Allah ta'ala* a fait leur éloge dans le *Qur'an* honoré dans Sa Parole : [*sourat Al-'An'am / 86*] ce qui signifie : « **Nous leur avons accordé à tous un degré supérieur aux autres créatures.** »

Il convient de prendre exemple sur eux dans leur empressement à faire le bien et à s'éloigner des péchés.

وَيُسْتَفَادُ مِنْ هَذِهِ الْقِصَّةِ أَيْضًا أَنَّ مَشِيئَةَ اللَّهِ تَعَالَى نَافِذَةٌ فِي مَخْلُوقَاتِهِ وَأَنَّ الأَمْرَ غَيْرُ
المَشِيئَةِ فَقَدْ أَمَرَ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى إِبْرَاهِيمَ بِذَبْحِ وَلَدِهِ لَكِنَّهُ لَمْ يَشَأْ حُصُولَهُ، فَلَيْسَ كُلُّ مَا
أَمَرَ اللَّهُ تَعَالَى بِهِ شَاءَ حُصُولَهُ وَلَيْسَ كُلُّ مَا شَاءَ حُصُولَهُ أَمَرَ بِهِ فَايْمَانُ الْمُؤْمِنِينَ وَطَاعَةُ
الطَّائِعِينَ بِأَمْرِ اللَّهِ وَمَشِيئَتِهِ وَعِلْمِهِ وَمَحَبَّتِهِ وَرِضَاهُ أَمَّا كُفْرُ الكَافِرِينَ وَعِصْيَانُ العِصَاةِ
فَبِمَشِيئَةِ اللَّهِ وَعِلْمِهِ لَكِنْ لَيْسَ بِأَمْرِ اللَّهِ وَلَا بِمَحَبَّتِهِ وَلَا بِرِضَاهُ.

On tire également de ce récit le fait que la volonté de *Allah ta'ala* concerne toutes choses de Ses créatures et que l'ordre est différent de la volonté puisque *Allah tabaraka wata'ala* a ordonné à *Ibrahim* d'égorger son fils mais n'a pas voulu que cela se réalise. Ce n'est pas tout ce que *Allah ta'ala* a ordonné de faire qu'Il en a voulu la réalisation et ce n'est pas tout ce qu'Il a voulu qu'Il en a donné l'ordre. Ainsi la foi du croyant et l'obéissance de l'obéissant sont par l'ordre de *Allah*, par Sa volonté, Sa science et Son agrément. Quant à la mécréance des mécréants et à la désobéissance des désobéissants, elles sont par la volonté de *Allah*, conformes à Sa Science mais ne sont pas par l'ordre de *Allah* ni par Son agrément.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

هَذَا وَأَسْتَغْفِرُ اللَّهَ لِي وَلِكُمْ.

« Faites preuve de piété envers *Allah* par le nom duquel vous vous sollicitez les uns les autres et [craignez *Allah* en maintenant les liens avec] les proches parents »

C'est-à-dire ne coupez pas les liens avec eux. La rupture des liens avec les proches parents compte parmi les grands péchés. La rupture a lieu en faisant en sorte que les cœurs des proches parents ressentent une distance et un sentiment d'abandon : soit en négligeant d'être bienfaisant financièrement au cas où une nécessité leur arriverait, sans excuse ; soit en négligeant de les visiter, sans excuse également.

Une excuse, c'est comme ne pas disposer de l'argent qu'on pouvait leur donner jusqu'alors, ou bien on le possède mais on en a eu besoin pour quelque chose de plus prioritaire.

وَالْمُرَادُ بِالرَّحِمِ الْأَقْرَابُ كَالْأَجْدَادِ وَالْجَدَّاتِ وَالْعَمَّاتِ وَالْحَالَاتِ وَأَوْلَادِهِنَّ وَالْأَخْوَالَ
وَالْأَعْمَامَ وَأَوْلَادِهِمْ.

فَلَوْ كَانَتْ رَحِمُكَ لَا تَصِلُكَ فَصِلْهَا فَإِنَّ لَكَ بِذَلِكَ ثَوَابًا عَظِيمًا فَقَدْ قَالَ عَلَيْهِ الصَّلَاةُ
وَالسَّلَامُ صِلْ مَنْ قَطَعَكَ أَهْا وَقَالَ عَلَيْهِ أَفْضَلُ الصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ لَيْسَ الْوَاصِلُ بِالْمُكَافِي
وَلَكِنَّ الْوَاصِلَ مَنْ وَصَلَ رَحِمَهُ إِذَا قَطَعَتْ أَهْا

Ce qui est visé par les proches parents, ce sont les gens de sa famille, comme les grands-pères, les grands-mères, les tantes paternelle et maternelles et leurs enfants, les oncles paternels et maternels et leurs enfants.

Si ton proche parent n'entretient pas les relations avec toi, toi entretiens-les avec lui ! Tu auras, grâce à cela, une récompense éminente. Le Prophète ^{alayhi s-salatou was-salam} a dit : [rapporté par *Ahmad* dans son *Mousnad*] ce qui signifie : « **Entretiens les relations avec celui qui les a rompues avec toi.** » Il a dit également, que Dieu l'honore et l'élève davantage en degrés : [rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Celui qui entretient véritablement les relations de proche parenté n'est pas celui qui rend la pareille. Au contraire, celui qui a le plus de mérite, c'est celui qui entretient les relations avec ses proches parents alors qu'eux les ont rompues avec lui.** »

فَفِي هَذَيْنِ الْحَدِيثَيْنِ إِيْدَانٌ بِأَنَّ صَلَاةَ الرَّجُلِ رَحِمَهُ الَّتِي لَا تَصِلُهُ أَفْضَلُ مِنْ صَلَاتِهِ
رَحِمَهُ الَّتِي تَصِلُهُ لِأَنَّ ذَلِكَ مِنْ حُسْنِ الْخُلُقِ الَّذِي حَصَّ الشَّرْعُ عَلَيْهِ حَصًّا بِالْعَا، فَلَا يَقُلُ

¹ رواه أحمد في مسنده.

² رواه البخاري.

الوَاحِدُ مِنَّا هُوَ لَا يَزُورُنِي وَلَا يَسْأَلُ عَنِّي فَلِمَ إِذَا أَزُورُهُ بَلَّ يَكْسِرُ نَفْسَهُ وَيَزُورُهُ حَتَّى
يَكْسِبَ ذَلِكَ الْأَجْرَ الْعَظِيمَ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى.

Il y a dans ces deux *hadith* l'indication que l'homme qui entretient les relations avec son proche parent qui ne les entretient pas avec lui, est meilleur que celui qui entretient les relations avec son proche parent qui les maintient avec lui, car cela fait partie de l'excellence de comportement auquel la Loi a fortement incité. Que l'un d'entre nous ne se dise pas : « *Il ne me rend pas visite, il ne demande pas après moi, pourquoi vais-je lui rendre visite ?* » Qu'il aille à l'encontre des penchants de son âme, qu'il rende visite à son proche parent afin de gagner cette récompense éminente, si Dieu le veut.

أَخِي الْمُسْلِمَ بَادِرٍ إِلَى طَاعَةِ اللَّهِ وَامْتِثْلِ أَوْامِرِهِ وَاعْمَلْ لِآخِرَتِكَ وَتَزَوَّدْ بِالتَّقْوَى لِيَوْمِ
الْمَعَادِ بِأَدَاءِ الْوَاجِبَاتِ وَاجْتِنَابِ الْمُحَرَّمَاتِ وَالْإِكْتِنَارِ مِنَ الطَّاعَاتِ فَإِنَّهَا الْبَاقِيَاتُ
النَّافِعَاتُ لَكَ فِي آخِرَتِكَ.

اللَّهُمَّ اجْعَلْنَا مِنَ الْمُسَارِعِينَ إِلَى طَاعَتِكَ وَثَبِّتْنَا عَلَى الْإِيمَانِ وَوَفِّقْنَا لِمَا تُحِبُّهُ
وَتَرْضَاهُ، وَاعْفِرِ اللَّهُمَّ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ الْأَحْيَاءِ مِنْهُمْ وَالْأَمْوَاتِ، وَكُلَّ عَامٍ وَأَنْتُمْ بِخَيْرٍ.

Mon frère musulman, presse-toi dans l'obéissance à *Allah* ! Obéis à Ses ordres, œuvre pour ton au-delà ! Prends des provisions par la piété pour le Jour du jugement en accomplissant les devoirs, en évitant les péchés, en multipliant les actes d'obéissance car ce qui reste, ce qui demeure, ce qui est profitable, c'est cela qui demeurera et qui te profitera pour ton au-delà.

Ô *Allah*, fais que nous soyons de ceux qui s'empressent à œuvrer dans Ton obéissance, fais que nous persévérions sur la foi, accorde-nous la réussite pour faire ce que Tu agrées, pardonne, ô *Allah*, aux croyants et aux croyantes, aux vivants d'entre eux ainsi qu'aux morts.

Nous espérons que vous serez chaque année dans le bien.